

Mémoire du Syndicat du Musée des beaux-arts de Montréal - CSN

Consultation du Ministère de la Culture
et des Communications
sur le renouvellement de la politique
culturelle du Québec

Août 2016

PRÉSENTATION

Le Syndicat du Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM), fondé en 1984, représente, dans le cadre de cette consultation publique, les travailleuses et travailleurs du MBAM comptant 205 membres provenant des différents secteurs suivants : Catégories - professionnel, technique, bureau, entretien et sécurité. Les employés préoccupés par la situation alarmante dans laquelle se trouvent les institutions muséales et soucieux des décisions qui seront prises pour l'avenir du réseau, ont mandaté leur syndicat pour les représenter auprès des instances gouvernementales.

On doit reconnaître à sa juste valeur, l'importance des institutions muséales qui jouent un rôle essentiel dans toutes les sphères de la société et de la culture québécoise.

Le Musée des beaux-arts de Montréal continue d'atteindre des records de fréquentation et de rayonner à l'échelle mondiale. En 2014-2015, le MBAM a été visité par plus d'un million de personnes, et ce, pour une deuxième année consécutive. Au classement du prestigieux palmarès 2014 des musées d'art les plus fréquentés publié par le journal anglais *The Art Newspaper*, notre institution se situe au 1^{er} rang au Canada, au 12^e en Amérique du Nord et au 58^e dans le monde. Cette augmentation est le fruit du travail des employés et la bonification de l'offre de services qui en découle. Le Musée détient aussi une des plus grandes collections encyclopédiques au Canada qui résulte de sa crédibilité développée par l'institution à travers son histoire et de la compétence reconnue de ses employés.

Dans le cadre de ce mémoire, le Syndicat du Musée des beaux-arts de Montréal considère que l'ensemble des questions abordées par le MCC dans le cadre de la consultation sur la révision de la politique culturelle est important. Toutefois, il a priorisé les questions portant plus spécifiquement à la réalité du MBAM.

Aussi, rappelons quelques faits pour :

- Après vingt et un ans, la subvention annuelle de fonctionnement du MBAM est inférieure à celle de 1994 qui était de 16 M\$. Aujourd'hui, elle est de 15,8 M\$. Actualisée, elle devrait être de plus de 25 M\$.
- Depuis 2000, le MBAM a intégré, dans un effort de consolidation, deux musées en difficulté (collections et personnel inclus), soit le Musée des arts décoratifs et le Musée Marc-Aurèle Fortin, ce qui représente un coût net additionnel annuel récurrent de plus de 700 000 \$.
- La charge de travail au MBAM a augmenté avec l'accroissement des activités, notamment le nombre d'exportations de ses expositions à l'international, un record au Canada, afin de baisser ses coûts de production, et parallèlement à l'ajout de deux pavillons en 2011 et en 2016 : une performance reconnue.

- Le MBAM a atteint un seuil record de 306 844 participants aux activités éducatives et aux actions culturelles (une augmentation de 32 %). Le MBAM offre la gratuité aux moins de 31 ans sans recevoir de subvention supplémentaire pour le manque à gagner contrairement aux musées d'État.
- Au chapitre des abonnements, avec un nouveau record de 95 062 membres (63 764 abonnements) au 31 mars 2015, soit une croissance de 157 % depuis 2010, le MBAM dépasse allègrement tous les musées canadiens, dont l'AGO qui le suit avec 51 000 abonnements. Il occupait la 5^e place des musées en Amérique du Nord en 2014.
- Le MBAM est la seule institution culturelle à s'engager à assumer 100 % des coûts additionnels de fonctionnement dans le cadre de ses projets d'agrandissement grâce à des campagnes de financement privées : le pavillon d'art québécois et canadien Claire et Marc Bourgie, inauguré en 2011, est un modèle de gestion reconnu. La totalité de la somme nécessaire à son fonctionnement, économisée par une campagne spécifique du MBAM, a été annulée par une coupure, 18 mois après son inauguration. Le MBAM subit des coupures qui annulent les efforts de ses campagnes de financement. Le rapport Corbo avait par ailleurs souligné le sous-financement des quatre grands musées en 2013.

INTRODUCTION

Nous sommes heureux d'avoir l'opportunité de participer à cette grande consultation visant à renouveler la politique culturelle du Québec, qui n'avait pas été revue depuis 25 ans.

Notre mémoire se prononcera d'abord sur les huit principes qui sont proposés comme fondements sur lesquels s'appuiera la politique culturelle renouvelée.

Nous traiterons ensuite de cinq, des sept grands thèmes, proposés par le cahier de consultation, préparé par le Ministère de la Culture et des Communications (MCC). Nous concentrerons nos interventions sur les thèmes suivants :

- L'évolution des domaines de la culture et des communications et de la place des créateurs dans un environnement en transformation constante
 - Question 8 : Comment assurer le financement des contenus dans un univers virtuel où le partage et la gratuité sont rois?
 - Question 9 : Quels sont les nouveaux modèles à inventer en matière de propriété intellectuelle et de droits d'auteur, afin que les créateurs soient rétribués adéquatement?
- Le rapport du citoyen à la culture
 - Question 14 : Comment donner un nouvel élan à l'éducation culturelle et artistique? Peut-on imaginer un meilleur maillage entre l'école et les milieux culturels?
 - Question 15 : Comment soutenir les familles afin d'inscrire la culture dans les saines habitudes de vie, au même titre que l'activité physique?
 - Question 16 : Comment mieux soutenir le potentiel créatif des jeunes et leur engagement en faveur de la culture?
- La langue française et la diversité ethnoculturelle
 - Question 23 : Quelle avenue emprunter pour que la politique culturelle puisse mieux refléter la diversité culturelle québécoise et favoriser l'intégration et la participation à la vie culturelle des personnes issues de l'immigration?
 - Question 26 : Comment favoriser l'intégration aux filières de création, de production et de diffusion des artistes issus de l'immigration et des minorités ethnoculturelles?
- L'action internationale et les relations intergouvernementales
 - Question 32 : Quelles devraient être les priorités du gouvernement du Québec en matière d'action internationale en culture?
- La gouvernance et le financement
 - Question 36 : Quelles améliorations le gouvernement du Québec peut-il apporter au système actuel de financement de la culture?

- Quelles sont les limites des mécanismes de soutien financier en place?
Comment les améliorer?
- Question 39 : Comment favoriser une diversification des sources de financement de la culture? Devrait-on envisager la création de nouveaux incitatifs fiscaux? Les mesures fiscales actuelles sont-elles toujours pertinentes?
 - Question 40 : Comment soutenir adéquatement l'innovation, l'entrepreneuriat culturel et la relève?

HUIT GRANDS PRINCIPES

D'entrée de jeu, le Syndicat du MBAM est en accord avec les principes proposés par le ministère, qui vont dans le sens de sa volonté d'œuvrer pour une société solidaire, démocratique, juste, équitable et durable. À ces grands principes, devrait toutefois s'ajouter la valorisation des artistes et des travailleurs de la culture. La politique culturelle doit viser des conditions de travail fondées sur la reconnaissance du travail accompli par ses artisans.

GRANDS THÈMES INSPIRÉS DES DÉFIS D'AUJOURD'HUI

L'évolution des domaines de la culture et des communications et de la place des créateurs dans un environnement en transformation constante

8/ Comment assurer le financement des contenus dans un univers virtuel où le partage et la gratuité sont rois?

Les lois actuelles augmentent les coûts liés à la diffusion. Nous privilégions des images libres de droits. Actuellement, nous ne rentabilisons pas la mise en ligne d'images. Pour l'instant la diffusion de contenus numériques est source de dépenses et non de revenus : mettre le plus grand nombre d'images en ligne occasionne des coûts en plus de gérer les droits d'auteur lorsqu'il y a lieu. Le but du Musée n'est pas tant de générer des revenus, mais de faire connaître sa collection et d'en faire la promotion à un coût qui ne soit pas excessif... Mettre à disposition ce patrimoine pour tous.

9/ Quels sont les nouveaux modèles à inventer en matière de propriété intellectuelle et de droits d'auteur, afin que les créateurs soient rétribués adéquatement?

La mission éducative du Musée est très importante et le but de la diffusion des images est la promotion de la collection. Nous n'avons jamais visé à faire de profits directs en mettant nos images en ligne (trop de coûts reliés à la numérisation, à la gestion des images, à la mise en ligne, à l'obtention et au paiement des droits d'auteur). Nous pensons que les Musées donnent une grande visibilité aux artistes en les diffusant sur leurs sites Web.

Au-delà des redevances, la plus grande contrainte demeure la lourdeur du travail avec les sociétés de gestion collective. Ceci constitue un véritable frein à l'utilisation des œuvres. Serait-il possible par exemple de penser à un système de licence annuelle avec déclaration a posteriori pour l'utilisation des œuvres en milieu muséal?

Cette lourdeur administrative s'avère très onéreuse pour les musées en raison notamment des ressources humaines affectées à cette gestion. La tendance mondiale est à la diffusion d'images de haute résolution dans un esprit de mise à la disposition et de partage des patrimoines d'hier et de demain (notamment en lien avec les bases de données – harmonisation des grilles tarifaires, grilles inadaptées à la réalité actuelle...

D'autre part, les divers projets de subventions gouvernementales ont contribué largement à la création d'outils de diffusion. Le gouvernement devrait donc poursuivre en ce sens.

Le rapport du citoyen à la culture

14/ Comment donner un nouvel élan à l'éducation culturelle et artistique? Peut-on imaginer un meilleur maillage entre l'école et les milieux culturels?

Il faut continuer de développer des lieux d'apprentissage innovants avec l'accueil de visites scolaires et une offre d'ateliers et de rencontres avec des intervenants et des artistes.

Le département de l'éducation et de l'action culturelle du MBAM a connu depuis les dernières années un développement important de ses activités, grâce aux dons reçus de la *Fondation Michel de la Chenelière*.

Toutefois, les récentes coupures en éducation effectuées par le gouvernement du Québec ont eu des conséquences négatives au niveau du financement du Musée, car plusieurs écoles se sont vues dans l'obligation d'annuler des visites déjà prévues. Ces coupures ont donc eu pour effet de priver la jeunesse d'un accès à la culture et il est reconnu que plus la découverte se fait dans un bas âge, plus les prochaines générations seront sensibles à la culture, à l'histoire et au patrimoine.

Or, tant la culture que l'éducation subissent des coupures qui freinent le développement de liens solides et efficaces permettant de hausser l'impact et la portée de ces deux entités pour l'enrichissement citoyen.

15/ Comment soutenir les familles afin d'inscrire la culture dans les saines habitudes de vie, au même titre que l'activité physique?

Par des initiatives comme le programme « le musée en partage » du MBAM, offrant des activités ou un accompagnement adapté à des personnes qui généralement, fréquentent peu les institutions culturelles, l'institution muséale devient un lieu d'enrichissement personnel, d'ouverture sur le monde et là aussi, donne l'occasion aux nouveaux visiteurs de découvrir des intérêts personnels insoupçonnés.

En ce sens, les initiatives afin de faire découvrir les musées, par exemple : *la journée des musées*, devrait être mieux soutenue financièrement.

De plus, les crédits d'impôt pour les activités des enfants devraient être maintenus et promus.

16/ Comment mieux soutenir le potentiel créatif des jeunes et leur engagement en faveur de la culture?

Le Musée est un espace favorable à la création et à la connaissance par le biais de l'objet et de l'art. Les collections encyclopédiques du MBAM mettent de l'avant ce type de connaissances et permettent de développer la curiosité et créer des passions pour un domaine ou un autre. Leur apport à l'éducation est essentiel pour sensibiliser les élèves à l'art, à la science et à l'histoire, peu importe leur milieu d'origine.

Les projets développés par le Musée avec les écoles du Québec, notamment son projet *ÉducArt*, permettent d'établir des liens directs avec les jeunes écoliers et de favoriser leurs intérêts en leur faisant découvrir les collections du Musée. De ce fait, le musée tente d'introduire la visite des musées comme une pratique courante auprès des jeunes et des familles. Les *Week-ends famille* proposant des activités artistiques gratuites, et l'accès gratuit aux collections pour les familles, sont d'autres moyens mis en place par le Musée pour créer et soutenir cette habitude.

La langue française et la diversité ethnoculturelle

23/ Quelle avenue emprunter pour que la politique culturelle puisse mieux refléter la diversité culturelle québécoise et favoriser l'intégration et la participation à la vie culturelle des personnes issues de l'immigration?

et

26/ Comment favoriser l'intégration aux filières de création, de production et de diffusion des artistes issus de l'immigration et des minorités ethnoculturelles?

L'immigration étant importante dans la région de Montréal, l'institution collabore avec au-delà de 400 organismes communautaires partenaires et permet aux nouveaux

arrivants et immigrants de visiter ses collections et expositions et ainsi aider leur intégration à la vie culturelle québécoise.

Le soutien de la diversité culturelle est très important pour le Musée des beaux-arts de Montréal et le gouvernement du Québec devrait avoir des programmes d'aides aux institutions muséales afin de les aider à créer des programmes d'inclusions afin de faire connaître le Québec aux immigrants, mais aussi les différentes communautés culturelles aux Québécois.

Il pourrait également fournir de l'aide financière pour permettre aux artistes provenant des communautés culturelles de développer des projets artistiques et de les diffuser dans les musées afin d'enrichir la diversité culturelle québécoise. À cet effet, le musée a collaboré avec la *Fondation Michaëlle Jean* et la *Fonderie Darling* en soutenant des résidences d'artistes.

L'action internationale et les relations intergouvernementales

32/ Quelles devraient être les priorités du gouvernement du Québec en matière d'action internationale en culture?

Le gouvernement du Québec devrait avoir des programmes d'aide aux institutions muséales, les aidant à exporter leur savoir-faire à l'étranger et soutenir la création d'expositions itinérantes qui feraient rayonner le Québec à l'étranger. L'itinérance permet le partage des connaissances entre les différentes institutions muséales en plus de rentabiliser certains coûts. Aussi, le transport des œuvres et les assurances reliés à l'exportation des expositions comportent des coûts importants pour les musées qui ne peuvent pas toujours absorber. Le rayonnement international du MBAM, par ses expositions mises en tournée à travers le monde, rehausse sans conteste son image de marque, mais aussi, et surtout celles de Montréal, du Québec et du Canada. Par exemple, le phénomène unique de la tournée *Jean Paul Gaultier* a attiré près de 1,5 million de visiteurs à ce jour. Ces succès et cette reconnaissance mondiale traduisent une performance hors du commun, malgré des coupures de subventions récurrentes du ministère de la Culture et des Communications du Québec qui fragilisent la situation financière du Musée.

La gouvernance et le financement

36/ Quelles améliorations le gouvernement du Québec peut-il apporter au système actuel de financement de la culture?

Quelles sont les limites des mécanismes de soutien financier en place?

Comment les améliorer?

Nous croyons que le gouvernement provincial doit mettre en place un nouveau système d'agrément des institutions muséales, qui remplacerait l'actuel mécanisme de reconnaissance qui est gelé depuis 2003. Bien que le Musée des beaux-arts de Montréal soit un musée reconnu et soutenu, nous croyons qu'il est important de mettre à jour le système de reconnaissance pour qu'il tienne compte de la réalité et de l'évolution du réseau muséal depuis 2003. Nous pensons que la révision des critères d'agrément doit être faite avec un comité formé majoritairement des membres du milieu, dont des représentants des travailleuses et des travailleurs.

Nous croyons que le financement du réseau muséal doit être augmenté, pluriannuel, stable et indexé annuellement au coût de la vie. Une étude récente effectuée par MCE Conseils, à la demande de la Fédération nationale des communications (FNC-CSN), démontre qu'il est rentable pour le gouvernement d'investir dans la culture.

À la page 4 de cette étude, on peut lire :

« Les effets directs consolidés de 117 institutions muséales québécoises, une fois combinés aux impacts estimés auprès des grandes institutions, engendrent environ 103 M\$ de valeur ajoutée par année au Québec, dont 72 M\$ de salaires et traitements qui sont distribués parmi les 1 729 emplois en équivalant temps plein. Plus du trois quarts de ces impacts sont générés par les sept plus grandes institutions muséales. Du point de vue des retombées fiscales directes, le trésor québécois reçoit 17 M\$ en impôt sur les salaires et en parafiscalité alors que le gouvernement fédéral reçoit 5,5 M\$ par année des mêmes sources.

À titre d'effets totaux, 155,5 M\$ sont générés en valeur ajoutée au Québec par les institutions muséales et leurs fournisseurs de biens et services. Les 2 500 emplois créés dégagent des salaires et traitements de l'ordre de 95 M\$ par année. Les fournisseurs touchent environ 3,4 M\$ de subventions dans le cadre des contrats les liant aux musées. Les retombées fiscales totales sont de 24,4 M\$ pour les finances publiques provinciales à travers divers impôts, taxes et parafiscalités alors que le gouvernement canadien récolte 7,9 M\$ de sources similaires. En incluant les recettes fiscales des activités touristiques générées, les musées du Québec génèrent en recettes fiscales 40 % des dépenses publiques à leur égard. »

Un regard particulier sur la situation des quatre « grands musées » soit, le Musée d'art contemporain de Montréal(MACM), le Musée national des beaux-arts du Québec (MBAQ), le Musée de la civilisation (MCQ) et le Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM), entre 2008 et 2012, nous révèle que :

- Les quatre musées étaient en déficit en 2012, de 1,6 M\$;

- Les revenus hors donation ont augmenté de 2,4 %;
- Les fluctuations des dons d'œuvres sont importantes. La valeur de ces dons étant incluse dans les revenus, celles-ci cachent la stagnation des revenus réels;
- Les subventions n'ont augmenté que de 2,5 %;
- Les revenus autonomes ont augmenté de 8 %;
- Les salaires ont augmenté de 2,2 %;
- Les autres frais d'exploitation de 8 %;
- Les frais d'immeuble augmentent de 54 %.

Entre 2012 et 2013, les revenus de subventions ont diminué de 5 %, obligeant pour certains une réduction de la masse salariale et autres frais d'exploitation.

États des résultats 2008-2013

| | MACM | | | MBAQ | | | MCQ | | | MBAM | | |
|-----------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | 2013 | 2012 | 2008 | 2013 | 2012 | 2010 | 2013 | 2012 | 2008 | 2013 | 2012 | 2010 |
| Revenus | | | | | | | | | | | | |
| Revenus Québec | 9 546 | 9 926 | 9 504 | 13 946 | 14 115 | 16 316 | 24 698 | 27 578 | 25 161 | 16 643 | 18 781 | 17 710 |
| Subventions autres | 554 | 447 | 756 | 295 | 282 | 257 | 283 | 249 | 293 | 3 555 | 2 147 | 2 199 |
| Dons | 3 551 | 2 875 | 1 832 | 2 198 | 10 032 | 3 105 | 2 070 | 2 110 | 3 160 | 24 410 | 10 188 | 10 883 |
| Revenus autonomes | 842 | 811 | 736 | 2 272 | 2 544 | 2 897 | 3 325 | 3 399 | 3 052 | 8 571 | 8 981 | 7 862 |
| Placements | 197 | 227 | 154 | 377 | 191 | 351 | 77 | 97 | 248 | 1 242 | 4 | 199 |
| Autres | 606 | 91 | 187 | 82 | 68 | 58 | 81 | 220 | 91 | 1 458 | 1 347 | 1 381 |
| Revenus totaux | 15 296 | 14 376 | 13 168 | 19 170 | 27 233 | 22 985 | 30 535 | 33 652 | 32 004 | 55 879 | 41 450 | 40 195 |
| Dépenses | | | | | | | | | | | | |
| Salaires | 4 728 | 4 898 | 4 587 | 8 224 | 8 165 | 8 319 | 12 702 | 13 141 | 12 728 | Nd | Nd | Nd |
| Autres frais d'exploitation | 3 238 | 3 050 | 2 475 | 3 466 | 3 589 | 6 443 | 4 894 | 5 075 | 4 867 | 23 003 | 24 629 | 19 666 |
| Acquisitions d'œuvres | 3 081 | 2 363 | 1 892 | 2 376 | 9 961 | 2 867 | 118 | 396 | 52 | 18 793 | 6 330 | 11 345 |
| Administration | 1 910 | 1 949 | 4 269 | 1 362 | 1 609 | 2 697 | 5 570 | 5 779 | 7 511 | 7 357 | 7 502 | 5 831 |
| Finances | 168 | 189 | 19 | 1 062 | 810 | 1 052 | 978 | 2 127 | 1 343 | 1 103 | 1 078 | 1 047 |
| Taxes municipales | 1 885 | 1 821 | - | 2 099 | 1 972 | - | 2 964 | 2 826 | 2 341 | - | - | - |
| Amortissement | 252 | 232 | - | 1 575 | 1 566 | 1 560 | 3 645 | 4 712 | 3 130 | 3 995 | 2 566 | 2 419 |
| Dépenses totales | 15 262 | 14 502 | 13 242 | 20 164 | 27 672 | 22 937 | 30 871 | 34 056 | 31 973 | 54 251 | 42 105 | 40 309 |
| Excédent | 34 | (125) | (74) | (994) | (438) | 47 | (336) | (405) | 32 | 1 629 | (655) | (116) |

Programme d'Aide au fonctionnement pour les institutions muséales (PAFIM)

Le tableau ci-dessous démontre que l'enveloppe effective du PAFIM, n'a pas augmenté et n'a pas été indexé depuis l'année financière 2006-2007. La conséquence directe de cette non-augmentation et non-indexation est que si l'on considère l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la région de Québec, les sommes disponibles pour le PAFIM ont diminué de près de 2,7 M\$.

Tableau 1 : Évolution de l'enveloppe effective du PAFIM

| Année financière | Enveloppe effective du PAFIM (\$) | IPC Québec | Enveloppe du PAFIM si indexée selon l'IPC Québec | Écart \$ |
|------------------|-----------------------------------|------------|--|------------------|
| 2006-2007 | 17 553 728 | - | - | - |
| 2007-2008 | 17 801 448 | 1,6 % | 17 834 587 | 33 139 |
| 2008-2009 | 17 286 642 | 2,1 % | 18 209 113 | 922 471 |
| 2009-2010 | 17 462 129 | 0,6 % | 18 318 368 | 856 239 |
| 2010-2011 | 17 168 261 | 1,2 % | 18 538 189 | 1 369 928 |
| 2011-2012 | 17 743 304 | 3,0 % | 19 094 334 | 1 351 030 |
| 2012-2013 | 17 445 550 | 2,1 % | 19 495 315 | 2 049 765 |
| 2013-2014 | idem | 0,7 % | 19 631 783 | 2 078 055 |
| 2014-2015 | idem | 2,4 % | 20 102 946 | 2 657 396 |
| 2015-2016 | idem | | | |

Source des données : Rapport du GTAM, Entre mémoire et devenir, tableau 12 page 43.

Il est donc important d'augmenter et d'indexer les sommes attribuées par le gouvernement au PAFIM et de s'assurer que les sommes sont versées sur une base pluriannuelle.

Programme d'aide aux immobilisations

Les programmes actuels permettent d'obtenir du gouvernement de l'aide financière entre autres pour la construction, la rénovation et l'agrandissement de musées, mais une fois le projet complété, le gouvernement n'offre pas le soutien financier nécessaire pour assurer le fonctionnement, l'accueil, l'entretien et la sécurité de ce nouveau pavillon ou de ce nouveau musée. Nous pensons que lorsque le gouvernement finance pour la construction, la rénovation et l'agrandissement d'un musée, il devrait également s'assurer d'offrir un soutien financier suffisant pour son fonctionnement.

Le MBAM a connu des agrandissements importants successifs au cours des 30 dernières années avec l'ajout du *Pavillon Jean-Noël Desmarais* en 1991, du *Pavillon Claire et Marc Bourgie d'art québécois et canadien* en 2011 et du nouveau *Pavillon pour la Paix Michal et Renata Hornstein* qui ouvrira ses portes à l'automne 2016 dans le cadre des festivités du 375^e de Montréal. Le fonctionnement comprenant la création de nouvelles expositions et la réorganisation des collections, l'accueil des nouvelles clientèles, l'entretien et la sécurité de ces nouveaux bâtiments se fait avec approximativement le même nombre de ressources internes de l'institution. Le tableau suivant montre l'évolution des effectifs de 2008 à 2015. Aussi, depuis 1995, le MBAM s'est allégé de 33 % de ses effectifs, soit l'équivalent de 100 personnes. La masse salariale correspond à 42 % du budget alors que la moyenne normalisée des musées se situe à 55 %.

| 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2013 | 2014 | 2015 |
|------|------|------|------|------|------|------|
| 164 | 181 | 177 | 177 | 215 | 218 | 202 |

39/ Comment favoriser une diversification des sources de financement de la culture? Devrait-on envisager la création de nouveaux incitatifs fiscaux? Les mesures fiscales actuelles sont-elles toujours pertinentes?

Mécénat et philanthropie

Le mécénat et la philanthropie ne sont pas, pour nous, une solution au sous-financement de la culture. Le financement adéquat de la culture doit être une responsabilité gouvernementale.

L'apport du financement provenant du mécénat et de la philanthropie ne doit pas avoir pour effet de diminuer la participation des différents paliers de gouvernement. Il doit servir à l'amélioration de l'offre muséale et des conditions de travail du milieu. Il doit être une plus-value et non une opportunité pour le gouvernement du Québec de se désinvestir de ses responsabilités en matière de conservation du patrimoine et de valorisation de la culture.

Les grands donateurs préfèrent être associés à de grandes institutions muséales plutôt qu'à de petits musées en région. Ce qui fait que dans la recherche de financement provenant du mécénat ou de la philanthropie, les musées ne partent pas tous sur le même pied d'égalité.

Il ne faut pas oublier que les campagnes de financement coûtent également très cher en argent et en ressources humaines. Les ressources financières et le temps investis dans cette recherche de financement ne sont pas utilisés pour remplir la réelle mission des musées qui devrait être l'acquisition d'œuvres, la conservation, la recherche, l'éducation, l'action culturelle et la diffusion. Nous pouvons aussi constater que les sommes reçues du mécénat et de la philanthropie ne génèrent pas un financement

toujours récurrent, ce qui peut fragiliser les institutions qui ne peuvent compter sur ces sources de financement d'une année à l'autre.

Il faut aussi être conscient que certains mécènes et philanthropes obtiennent des postes au conseil d'administration ou influencent le contenu des expositions, en fonction de leurs intérêts personnels. Il est vrai pour le MBAM que les trois grands donateurs liés aux derniers agrandissements siègent ou ont siégé au C.A.

Les dons d'entreprises privées permettent au Musée de bonifier dans plusieurs cas l'offre de service, mais peuvent également avoir des effets pervers sur l'indépendance et la mission des musées. Plusieurs nouveaux projets développés au MBAM sont souvent liés aux thématiques chères aux donateurs dont par exemple, les audioguides musicaux financés par la *Fondation Arte Musica*, les ateliers scolaires par la *Fondation Michel de la Chenelière* et l'art-thérapie en partenariat avec Concordia.

Il faut être conscient qu'il est très difficile pour un musée qui souffre de sous-financement de refuser un financement pour des questions d'éthiques ou reliées à sa mission. Le ministère dans la révision de sa politique culturelle ne doit pas considérer le succès dans la recherche de sources de financement externes, pour octroyer le financement public.

(Il ne faut pas oublier que les mécènes et les philanthropes bénéficient d'avantages fiscaux, ce qui fait que leur don constitue également du financement public. Voici ce que dit le document « Regard critique sur la philanthropie » produit par le *Service des relations du travail* de la CSN sur ce sujet :

« 5. Les organismes de bienfaisance et la question fiscale

Évidemment, il n'y a pas que la préoccupation fiscale qui soit en cause, il y a aussi des préoccupations sur le plan éthique, d'égalité de traitement des citoyens, d'équité entre les organismes, de financement public et d'universalité d'accès aux services publics, voire de justice sociale. Néanmoins, la question fiscale demeure fondamentale et se retrouve au cœur de la réflexion qui doit se faire sur le rôle que sont appelées à jouer les fondations et sur le sens du don au sein de notre société, car s'il est vrai que les gens donnent par compassion ou sans rien attendre en retour, il ne fait aucun doute, que ce soit au Canada, mais encore plus au Québec, que les politiques fiscales incitatives appliquées aux organismes de bienfaisance en favorisent la croissance.

En effet, ces organismes se voient attribuer des privilèges fiscaux importants qui entraînent une exonération d'impôt et une autorisation à délivrer des reçus de dons pour crédit d'impôt à leurs donateurs. Pour illustrer ce fait, citons l'exemple d'un contribuable québécois qui peut déduire jusqu'à 53 % du montant d'un don accordé à un organisme de bienfaisance (29 % au fédéral et 24 % au provincial). Les dons de certains titres cotés en bourse (actions, obligations et fonds

communs de placement) sont encore plus avantageux d'après ce que nous révèle Brigitte Alepin dans son livre La crise fiscale qui vient (Alepin, 2011).

Don ou évasion fiscale

Dans un autre ordre d'idées, certains gens d'affaires font des dons ou constituent leur propre fondation pour se donner de la notoriété, pour s'acheter ce que Nicolas Guilhot (2005) appelle un brevet de civisme, ou tout simplement pour échapper à l'impôt. L'exemple de la FLAC, documenté par la fiscaliste Brigitte Alepin dans ses travaux publiés en 2004, semble corroborer ce fait (Alepin, 2004). L'auteure conclut :

Lorsque l'on veut vraiment évaluer l'âme charitable des Chagnon en regard de leur fameux don de 1,4 milliard de dollars, on doit donc considérer l'avantage fiscal qui a accompagné leur décision. Si vous calculez comme moi, leur fameux don de 1,4 milliard de dollars aura permis aux Chagnon de soutirer du fisc des avantages fiscaux totalisant plus d'un milliard de dollars.

Suivant cet exemple, nous constatons que le philanthrope a reçu beaucoup plus que ce qu'il a donné, car s'il avait payé l'impôt sur son revenu de 1,4 milliard à l'État, il n'aurait sûrement pas eu en retour plus d'un milliard de dollars. Un tel cas de figure nous amène à penser que le cloisonnement est loin d'être étanche entre les incitations fiscales à la philanthropie et les possibilités d'évasion fiscale. Ce don, du point de vue de la société, s'assimile beaucoup plus à un cadeau empoisonné, puisqu'en fin de compte, c'est le contribuable qui l'assume.

Bref, le gouvernement, par l'établissement de ses propres règles, encourage certains riches de notre société à soustraire leurs fortunes de l'impôt et à ne pas payer leur juste part. Un tel comportement traduit une violation pure et simple du principe d'équité qui caractérise tout bon système d'imposition. Il convient donc de se demander si, en voulant encourager davantage la croissance des dons, même dans le domaine de la culture, le gouvernement du Québec ne serait pas en train d'ouvrir grandes les portes à des fuites fiscales qui profiteraient surtout aux mieux nantis et aux individus qui cherchent par tous les moyens d'échapper à l'impôt. »

Diversification des sources de financement

Comme d'autres institutions muséales, le MBAM est soucieux de son avenir, de sa santé financière, de l'importance d'une saine gestion et participe activement à son développement. Pour ce faire, il a mis ses ressources humaines et ses installations à profit en créant notamment des expositions temporaires itinérantes qu'il fait circuler

dans d'autres institutions. Ces étapes additionnelles permettent de rentabiliser certaines opérations.

Il faut se souvenir que plusieurs fonctions assumées par les musées sont difficilement chiffrables en termes de rentabilité économique. Pourtant, leurs rôles au niveau de la sensibilisation, l'éducation et le divertissement culturel auprès de diverses clientèles ainsi que dans la préservation du patrimoine public québécois quel qu'il soit sont incontestables.

Depuis des années les institutions muséales, dont le MBAM, ont réévalué l'ensemble de leurs activités et ont rationalisé leurs opérations pour les rendre plus efficaces et réduire les coûts d'opération. Mais, après un certain niveau de rationalisation, on ne peut plus faire plus, avec moins de ressources.

Avec le niveau de financement actuel, qui n'a pas été indexé depuis des années, les institutions muséales ont de la difficulté à effectuer l'ensemble des fonctions muséales essentielles de leur mandat, soit : l'acquisition, la conservation, la restauration, la recherche, la documentation, l'informatisation des collections, l'éducation, l'action culturelle et la diffusion.

Lorsqu'un musée est confronté à des difficultés financières, il a souvent tendance à couper ce qui n'est pas visible, dans un premier temps, aux yeux du public, soit les fonctions associées à la conservation, la recherche, la documentation et l'informatisation sur les collections. Inévitablement cela a un impact sur la mission du musée et sur sa capacité à réaliser son mandat, car il doit prendre du temps et de l'argent pour chercher d'autres sources de financement. Ces sources de financement peuvent venir de nouveaux philanthropes, mais il peut être difficile de trouver un philanthrope qui voudra soutenir des éléments qui ne lui donneront pas une reconnaissance publique. La Fondation du MBAM doit faire preuve de grande créativité et développe des projets qui tentent de joindre de nouvelle clientèle. Les jeunes professionnels sont particulièrement ciblés, car ils sont les collectionneurs et les donateurs de demain.

Autres programmes de subventions

Le gouvernement annonce des programmes de subventions ponctuelles, à titre d'exemple, le *Plan culturel numérique du Québec*. Bien que ces programmes de subvention répondent à un besoin et soient utiles, ils ne sont pas récurrents, ce qui a comme conséquence que les musées qui dépendent de ces subventions ne peuvent établir un mode de fonctionnement et de gestion à long terme et stable. Ces financements ponctuels obligent également les musées à développer de nouveaux projets suivants les objectifs de ces subventions ce qui a pour effet d'augmenter la charge de travail des employés qui s'affairent déjà auprès de projets déjà en cours et aux activités de fonctionnement.

Plusieurs salariés qui travaillent dans les musées ont des emplois précaires, car ils peuvent être mis à pied à tout moment si une subvention n'est pas accordée ou si elle n'est pas renouvelée. Cela crée une grande insécurité chez les salariés et ne favorise pas la rétention de la main-d'œuvre. Comme dans plusieurs organisations, l'expérience compte parmi les facteurs les plus importants pour maintenir des services de qualité. Pour les musées qui sont des gardiens du passé et des témoins de l'évolution de notre société, la rétention des employés permet également la transmission des connaissances et de l'expertise au fil du temps afin de préparer une relève adéquate en muséologie.

Pour favoriser la création et le maintien d'emplois de qualité dans le réseau muséal, nous recommandons la mise en place d'un crédit d'impôt sur la masse salariale des institutions muséales, ce qui permettrait de développer la stabilité et la qualité des emplois dans les musées.

40/ Comment soutenir adéquatement l'innovation, l'entrepreneuriat culturel et la relève?

L'innovation et l'entrepreneuriat

Les musées ont recours fréquemment aux services de sous-traitants par manque de personnel formé dans certains domaines (montage d'exposition, scénographie, peintres, restaurateurs, traducteurs, chercheurs, animateurs, etc.). Le MBAM, bien qu'ayant du personnel formé dans tous ces domaines, doit régulièrement faire affaire avec des concepteurs à la pige, car il manque d'employés pour l'ampleur et le nombre de projets.

Nous pensons qu'il serait possible de former plus « d'employés maison » pour faire ces tâches et que la qualité et l'efficacité du travail en seraient augmentées.

Nous avons donc la conviction que l'expertise muséale doit être développée à l'intérieur des institutions pour assurer l'autonomie, former la relève, diversifier les connaissances à l'interne et mieux contrôler les coûts. Cela permet également aux employés de se sentir impliqués, de cultiver le sentiment d'appartenance et d'avoir une possibilité d'évoluer dans l'organisation. L'expertise dans ces disciplines muséologiques variées permet au MBAM de rayonner en dehors de ses murs et de montrer son savoir-faire en plus d'être au service de la communauté.

CONCLUSION

En conclusion, une étude d'impact économique, touristique et social, réalisée par le MBAM avec la collaboration du bureau montréalais de la firme McKinsey & Company, fournit des données particulièrement éloquentes. Cette étude démontre hors de tout doute, chiffres à l'appui, l'impact économique prédominant du MBAM, évalué à environ 100 M\$ pour l'ensemble du Québec, ce qui le situe dans les attractions et les événements les plus performants de la ville au chapitre des retombées économiques.

Malgré cette remarquable performance, les coupures de subventions récurrentes du gouvernement provincial ont créé un manque à gagner qui empêche le MBAM de consolider ses acquis. L'année 2014-2015 se termine donc avec un déficit de 325 000 \$, en raison d'une nouvelle baisse de subventions de 0,6 M\$ de la part du gouvernement provincial. Les subventions de fonctionnement accordées à notre Musée par le ministère de la Culture et des Communications du Québec doivent être repensées pour tenir compte de la performance exceptionnelle du MBAM et de son leadership muséal marquant au Québec et au Canada.

Aussi les résultats de performance sont à nuancer à cause des coupures budgétaires reconduites et additionnelles que le MBAM absorbe pour la quatrième année consécutive. Le Musée subit donc une réduction d'environ 12 %, soit un manque à gagner d'environ 1,5 M\$ par année, sans compter la non-indexation de nos subventions depuis vingt ans. Ces coupures sont d'autant plus difficiles à accepter que le MBAM a réduit ses coûts par visiteur de près de 50 % depuis 1994 alors que les subventions reçues par visiteur ont diminué de près de 70 %.

La proportion des subventions dans le budget est passée de 76 à 46 % entre 1994 et 2014. Le MBAM s'impose donc en première ligne pour son efficacité opérationnelle vis-à-vis de ses pairs au Canada avec un coût par visiteur environ deux fois moins élevé que dans les autres musées canadiens, un écart qui s'agrandit en comparaison de ses pairs américains puisqu'il opère avec une fraction de leur budget. Le MBAM est donc pénalisé par le gouvernement parce qu'il réussit à bien gérer ses budgets, à faire plus avec moins et à mieux performer.

Le Syndicat du Musée des beaux-arts de Montréal - CSN souhaite que les commentaires et recommandations qu'il présente enrichissent le processus de consultation et remercie le Ministère de la Culture et des Communications de lui avoir donné l'occasion de présenter ses commentaires et recommandations dans le cadre de la consultation sur le renouvellement de la politique culturelle québécoise.

Si le MCC souhaite obtenir des informations additionnelles, il nous fera plaisir d'y donner suite.